Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 48 (1919)

Heft: 10

Rubrik: Petite correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

a) *Cotisation mensuelle :* Il serait prévu trois classes à 1 fr., 1 fr. 50 et 2 fr. par mois ;

b) *Indemnité de chômage :* Selon la classe correspondante, il serait payé par jour de maladie, 2 fr., 3 fr. ou 4 fr. ; réduction de moitié après les 90 premiers jours pour les 90 jours suivants ;

c) *Payement* des frais médicaux ou pharmaceutiques : Les assurés de la 2me et de la 3me classe auraient la faculté de choisir entre l'indemnité de 3 et de 4 fr. par jour ou une indemnité de 1 et de 2 fr., plus le payement des frais médicaux et pharmaceutiques pendant la période prévue par la loi fédérale ;

d) *Mode* d'application des dispositions qui précèdent : Chaque membre pourrait choisir lui-même, selon une réglementation spéciale, le régime qui lui serait applicable. Comme mesure transitoire, une période serait prévue comme temps utile pour opter au moment de la mise en vigueur des nouvelles clauses. Tout membre aurait la faculté de passer d'une classe à une autre au commencement d'un exercice annuel et moyennant avis préalable au comité. Toutefois, une limite d'âge (50 ans par exemple) et des dispositions fixant en cela les compétences des organes directeurs pourraient fermer la porte à toute tentative d'exploitation.

Telles sont les propositions que nous livrons à l'examen soit de notre comité, soit de l'assemblée générale. Elles trouvent leur justification soit dans les conditions des temps présents, soit dans le développement progressif des œuvres sociales, soit dans l'intérêt général de notre association et celui de chaque mutualiste en particulier. On présentera peut-être une objection dans la modicité des ressources dont dispose l'instituteur. Remarquons tout d'abord que le projet laisse à chacun entière liberté de conserver la situation acquise ou de l'améliorer. Ajoutons que les sacrifices, en somme peu considérables, consentis dans le but de se garantir contre l'épreuve de la maladie ne seront jamais une cause de ruine, bien au contraire. Lorsque les jours de l'adversité arriveront, nous n'éprouverons qu'un regret, celui de n'avoir pas été suffisamment prévoyant.

Qui n'avance pas recule. — Ce principe trouve son application même dans le domaine de la solidarité et de la sage prudence. Partout autour de nous, les assurances mutuelles font un nouveau pas en avant. Qui de nous hésitera à progresser aussi ?

Un mutualiste de la première heure.

PETITE CORRESPONDANCE

Question du self-government à l'école. (*Réponse au N° 3.*)

Mon cher Collègue,

J'ai lu avec beaucoup de plaisir vos observations sur la question du self-government dans les écoles primaires. Je vous remercie.

J'avais entendu parler de l'autonomie scolaire et j'avais quelques velléités de l'essayer dans ma classe, lorsque j'eus l'idée de vous consulter.

Je constate, comme vous, qu'il faut toute l'énergie et l'expérience pédagogique de l'instituteur pour maintenir les enfants dans le respect des autorités, de la loi et du règlement. Je suis de votre avis : ce serait ouvrir les portes au « bolchévisme scolaire » que d'*introduire d'emblée* la pratique du self-government

dans nos écoles. Mais je me demande si l'on ne réussirait pas en introduisant le système *petit à petit, peu à peu*, en-y mettant plusieurs années, surtout si l'on a une classe à plusieurs degrés.

Je crois que le système ne peut pas être établi du coup. Il ne faut pas, comme l'on dit, brûler les étapes. Si le maître renonce d'emblée à son autorité, il va sans dire que ses élèves en profiteront et se livreront au « bolchévisme scolaire ». Mais, si l'éducateur n'abandonne que peu à peu son pouvoir coercitif, les résultats ne seraient-ils pas autres ?

La pratique, bien comprise, du self-government me paraît être un excellent moyen de cultiver chez l'enfant le sens des responsabilités et l'esprit d'initiative.

L'éducateur ne doit pas se contenter de cultiver l'intelligence et la volonté des élèves, mais il doit encore éveiller et solliciter ces facultés et les rendre « automotrices ». L'enfant doit aller de la passivité à l'activité, de la *pure obéissance* à la *spontanéité*. Je pense que le système du self-government est un des meilleurs moyens de faire passer l'élève de l'obéissance passive à l'obéissance spontanée, voulue. Car la véritable force de l'éducation ne se trouve pas dans les moyens disciplinaires qui maîtrisent l'enfant, mais dans les *ressources vitales* de l'âme enfantine. Ces puissances vitales, il faut les éveiller et les amener à réaliser par elles-mêmes l'ordre dans la classe et dans le travail. L'enfant doit être amené à vouloir par lui-même.

Je n'ai jamais expérimenté le self-government, je fais donc de la théorie. Je vous prie, cher Collègue, de me donner encore quelques compléments, car je ne suis pas entièrement convaincu de l'inefficacité de l'autonomie scolaire.

D'avance, je vous remercie et je vous dis, tout à vous. X.

Comment se concilier la sympathie des parents ? (*Réponse au N° 4.*)

Mon cher Ami,

Vous vous demandez comment un instituteur peut gagner la sympathie des parents. Vous avez déjà reçu deux excellentes réponses dans le dernier numéro du *Bulletin*. Je veux aussi vous dire ce que je pense à ce sujet. Je ne considérerai qu'un point, celui des *visites aux parents*.

A mon humble avis, le moyen le plus puissant d'atteindre les parents, ce sont les visites à domicile. Qui en dira tout l'avantage ! Dans ces tête-à-tête, dans ces entretiens familiers, le cœur du père et de la mère ne saurait manquer de rencontrer le cœur de l'instituteur. C'est là que vous prouverez le mieux aux parents combien vous aimez leurs enfants et tout le bien que vous leur voulez. Cette preuve faite, les pères et mères vous accorderont tout ce que vous leur demanderez et ils feront tout ce que vous voudrez. Plus que cela, vous gagnerez leur estime et leur confiance. Vous les aurez atteints par le *côté sensible*.

N'est-ce pas une manière excellente de leur faire accepter l'œuvre de l'éducation et de les intéresser ?

Il faudrait que le maître fût considéré par toutes les familles comme un ami qu'on voit toujours avec plaisir et qu'on attend souvent. Allons donc aux parents et faisons-en nos amis.

Mais quelle sera la matière de nos conversations dans nos visites ?

Il faudra mettre en première ligne ce qui est le but principal : l'*enfant*, nos espérances, nos satisfactions, nos craintes, nos mécontentements, nos désirs d'être soutenus.

Nous profiterons de l'occasion pour parler des bienfaits d'une bonne éducation et d'une solide instruction. Nous essayerons de gagner les parents à la cause de l'école.

Quoi encore ?

S'il y a eu dans la famille une grande joie, un événement heureux, le baptême d'un petit frère, le succès d'une entreprise... ou une grande tristesse, un malheur terrible, etc.... allons à ce foyer pour prouver la part que nous prenons à cette joie ou à cette tristesse.

Mais, dans ces visites à domicile, nous aurons grand besoin de nous surveiller et de nous tenir sur la réserve, car il y a ici plus d'un écueil.

D'abord, ne multiplions pas trop nos visites, nous nous rendrions importuns et nous risquerions de passer pour un homme qui n'a rien à faire. Chacune de nos visites doit avoir un but bien déterminé, sans quoi nous perdrions notre temps. Les voisins seraient jaloux de nous voir entrer trop souvent dans telle maison. Et les langues iraient leur train. De quoi n'est pas capable la malice humaine ?

De plus, dans ces visites sans but, de quoi parlerions-nous ? De la pluie ou du beau temps ? Nous serons vite au bout, et alors la conversation glissera facilement sur le compte du prochain. Une parole dite sans mauvaise intention sera colportée à droite et à gauche et nous attirera des ennuis.

Il ne faut pas compter sur la discrétion. Ce serait la dernière des illusions. Tout se répète, tout se sait, surtout dans un petit village. On ne nous pardonnerait pas une parole répréhensible qui nous aurait échappé.

Dans nos visites, nous veillerons sur nos paroles. Nous ne dirons rien, absolument rien, que nous ayons lieu de regretter. Nos paroles doivent être marquées au coin de la prudence, du tact et de l'à-propos.

L'instituteur peut encore retirer d'immenses avantages *personnels* de ces visites à domicile. Il lui faudra cet air ouvert et franc qui inspire confiance ; il devra exercer une vigilance sur lui-même, sur ses paroles, sur sa manière d'être, jusque sur ses gestes, jusqu'au ton de sa voix, car tout est examiné et pesé. Bien plus, il sera en mesure d'acquérir une grande expérience. On parle de *psychologie pratique :* la voilà.

Voulez-vous, mon cher ami, apprendre à compter avec les hommes, à traiter avec eux ? — Voulez-vous être un éducateur dans son sens le plus large ?... — Vous serez là à bonne école et vous en rapporterez d'abondantes provisions. Vos manquements, vos oublis, vos fautes !... tourneront à votre profit.

Voilà, mon ami, comment m'apparaissent ces rapports avec les pères et mères. Les visites à domicile sont difficiles, pleines d'écueils, mais par compensation, combien fécondes. Sur ce, bien à vous.

PARTIE PRATIQUE

Poésie : **Hymne de l'enfant à son réveil** (IIme degré, page 9)
Exercices d'application (Voir *Bulletin* du 1er mai 1919)

1. Exercice de vocabulaire.

Expressions choisies à employer : Le nom terrible et doux ; un jouet de ta puissance ; une lampe de vermeil ; les fleurs dont le jardin se pare ; l'univers est convié ; ce festin de la nature ; brouter le serpolet ; le glaneur ; prononcer ton nom.